



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur GUERY Kévin sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 07/06/2022 au 06/10/2022,
- Madame PIRÈS Suzanne sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'accueil à la Maison de la Forêt pour une durée de 6 mois soit du 14/06/2022 au 13/12/2022,
- Monsieur DAVID Sylvain sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des espaces verts à Mysterra pour une durée de 6 mois soit du 01/07/2022 au 31/12/2022,

Fait à Jonzac
Le **07 JUIN 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU